

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0250 Séance du Conseil : 21 OCTOBRE 2024
ZONE D'ACTIVITÉS DE PORT- VENDRES CESSION PARTIELLE PAR LA CC ACVI DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL575 À LA SCI FLODAVE	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 21 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 octobre 2024, au siège communautaire situé 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Rose-Marie MATTIANI, Annie PEZIN.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 4

Secrétaire de Séance :

Julie SANZ

Monsieur le Président expose :

Par courrier en date du 07 février 2023, la SCI FLODAVE, représentée par M. David DA COSTA nous faisait part d'une demande d'acquisition partielle de la parcelle cadastrée AL 575, propriété de la Communauté de Communes, et sise Avenue de la Mixte sur la Zone d'Activités de PORT- VENDRES.

Ce fond correspondant à un délaissé d'espace-vert, est mitoyen avec la parcelle cadastrée AL 574, propriété de la SCI FLODAVE et située au N°10 de la rue.

Après des vérifications cadastrales sur l'implantation du lot, il apparaît en effet que la moitié du portail d'accès à cette propriété ainsi que des murs de clôture ont été construits à l'origine de la Zone d'Activités sur le terrain communautaire par erreur.

Aussi, après divers échanges, la Communauté de communes, sous réserve de l'avis favorable du Conseil communautaire, propose d'organiser la session à la SCI FLODAVE des 64 m² de la parcelle AL 575, représentant la partie occupée par les éléments bâtis construits hors limites, selon extrait de plan joint en annexe. Cette vente est organisée pour régulariser l'accès à la parcelle AL 574, et de pas grever définitivement son potentiel économique.

L'acquéreur devra s'engager à prendre en charge les frais relatifs : au coût d'acquisition du terrain à la valeur vénale de 50-€/m² fixée par le service des Domaines selon l'estimation du 05 juin 2023, aux frais de Notaire et d'enregistrement, ainsi qu'aux opérations de géomètre (relevé cadastral, projet de division, document d'arpentage, création de servitudes de passage et d'entretien sur le fond AL574 et le fond AL709 nouvellement formé, ...) selon devis joint en annexe.

Il est à noter par ailleurs pour information, que dans le cadre des acquisitions foncières réalisées à l'amiable par la Communauté de communes pour la concrétisation de son projet d'aménagement à vocation économique « Camp del Cavall » à Argelès-sur-Mer, M. David DA COSTA, propriétaire de la parcelle cadastrée AP311, a également fait part, de son souhait de procéder à la vente de sa parcelle à la CC ACVI. Cette acquisition est formalisée dans le cadre de la délibération DL2024-0227 du 23 septembre 2024.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la cession partielle par la Communauté de communes, de la parcelle cadastrée AL575 située à Port-Vendres, pour une contenance de 64 m², à la SCI FLODAVE représentée par Monsieur David DA COSTA, pour un montant de 3 200-€ (trois mille deux cent euros),

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à l'étude notariale NOTAVIA - Marie-Pierre RIBES-LEON, Hervé PHILIPPE, Xavier DOAT, Laure COURTY & Emilie CARBO VIDAL située 17 Route de Collioure à Argelès-sur-Mer (66700).

Résultat du vote :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 23/10/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***